

Centre hospitalier de la Dracénie
DECISION N° 2025.021

Objet : Nomination du Dr Le Maout, chef de pôle par intérim des services de cardiologie et de pneumologie

Le Directeur du Centre hospitalier de la Dracénie,
Le Président de la Commission Médicale d'Établissement,

Vu la loi N°2016-41 du 26 Janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé (LMSS),

Vu l'ordonnance n° 2021-291 du 17 mars 2021 relative aux groupements hospitaliers de territoire et à la médicalisation des décisions à l'hôpital,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6146-1, L.6151-1 et aux 1°, 2° et 4° de l'article L.6151-2,

Considérant l'avis favorable du Directoire dans sa séance du 29 avril 2025,

DECIDENT

Article 1 : De nommer Monsieur le Docteur Charles Le Maout aux fonctions de chef du pôle par intérim des services de cardiologie et de pneumologie. Le service de soins critiques n'est pas concerné par cette évolution.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de ce jour. Le mandat prendra fin le 31 mars 2026. Les décisions antérieures en la matière sont abrogées.

Fait à DRAGUIGNAN, le 13 mai 2025

Le Président de la CME,



Docteur Jean-Marc MINGUET

Le Directeur,



Ludovic VOILMY

Diffusion :

- Générale
- Intéressé
- Dossier